

Le Musée Social

La défense de l'Espagne contre la maladie

par M. André VOVARD

L'idée que nous nous faisons de la maladie a suivi une évolution semblable à celle que l'on relève depuis une cinquantaine d'années dans les sciences sociales, particulièrement en économie politique.

Cette conception était profondément individualiste à l'origine. La maladie n'intéressait guère que le malade. Mais les découvertes de Pasteur et de ses disciples ont mis en lumière l'étroite solidarité qui pèse sur tous les hommes. Dès lors, la maladie est apparue comme un fait social et l'intervention de l'Etat a été jugée de plus en plus nécessaire, d'une part, pour défendre ce que nous appellerons le droit de chaque individu à la santé contre toutes menaces de contagion et, d'autre part, pour suppléer à l'insuffisance de l'initiative privée dans la lutte contre la maladie.

L'Espagne ne demeure pas indifférente à ce mouvement d'idées qu'elle connaît fort bien par son élite intellectuelle très au courant de tout ce qui se passe à l'étranger. Cependant son évolution est fort lente. Un savant éminent, qui est en même temps un haut fonctionnaire du Ministère de la Gobernacion, le docteur D. Manuel Martin Salazar, inspecteur général de l'administration sanitaire, dans une intéressante étude sur la *Sanidad y los Seguros sociales*, en donne la raison. « Je souffre, écrit-il, de le confesser : je ne trouve pas dans notre pays le milieu idéologique qui, comme inévitable précurseur, est nécessaire pour que de telles réformes médico-légales produisent promptement leur effet. Ici les grands problèmes sanitaires n'intéressent pas au point qui conviendrait. Nous vivons

Bibliothèque Maison de l'Orient



150575

sous l'influence ancestrale d'un certain fatalisme arabe qui croit à l'action providentielle de causes productrices des maladies et de la mort. Nos plus illustres hommes d'Etat eux-mêmes n'arrivent pas à placer le problème de la défense de la santé et de la vie des hommes à la place de choix qui lui convient par rapport à d'autres questions politiques et sociales d'ordre secondaire, comme le sont, par exemple, le développement de l'agriculture, des industries, du commerce et, d'une façon générale, de la richesse publique. La preuve en est qu'en Espagne, tandis que nous avons une loi sur les épizooties votée par les Cortès en 1914 et qui assure parfaitement la défense de la santé et de la vie des animaux qui ne représentent qu'un élément de la richesse matérielle du pays, en revanche on n'a pas pu obtenir du Parlement qu'il approuve un projet de loi sur les épidémies qui lui avait été soumis en 1915 et qui doit empêcher la propagation des maladies infectieuses entre les hommes et diminuer le chiffre annuel de notre mortalité, chiffre supérieur au chiffre moyen d'un grand nombre de pays d'Europe et d'Amérique ».

On ne doit donc pas s'attendre à trouver l'Espagne au premier rang des nations en ce qui concerne l'organisation sanitaire. Cependant, il y a eu, de la part de ceux qui la dirigent, un effort incontestable. C'est cet effort que nous voudrions mettre en lumière. Nous avons intérêt à le connaître, car si la maladie est un fait social, elle est également un fait international.

A cet effet, nous montrerons l'étendue du mal que les diverses maladies causent à l'Espagne ; nous exposerons l'organisation sanitaire créée par le gouvernement espagnol et nous donnerons quelques indications sur certaines institutions qui collaborent à la défense sanitaire. Nous examinerons dans cette étude seulement l'action de l'Etat ; nous laisserons donc de côté tout ce qui a trait à l'action des municipalités, des députations provinciales, des établissements publics, des associations privées et des simples particuliers.

I. — La statistique sanitaire

C'est à la statistique qu'il faut faire appel pour connaître l'importance du mal dont souffre l'Espagne.

La population. — D'après le recensement de 1920, la population de fait s'élève au nombre de 21.338.381 habitants. Les villes les plus peuplées sont Madrid (750.896 habitants), Barcelone (710.335), Valence (251.258), Séville (205.529), Malaga (150.584), Saragosse (141.350), Murcie (141.175), Bilbao (112.819) et Grenade (103.368) (1).

La population espagnole a sensiblement augmenté depuis un siècle. Elle était en 1797-1805 de 10.541.000 âmes ; en 1856-1865 de 15.674.000 ; en 1876-1885 de 16.634.000 (2) ; en 1877 de 16.631.869 ; en 1887 de 17.560.352 ; en 1897 de 18.121.472 ; en 1900 de 18.607.674 et en 1910 de 19.950.817 (3).

La densité générale de la population s'élève à 42,24 habitants par kilomètre carré. Les provinces qui atteignent la densité la plus forte sont celles de Vizcaya (189,13), Barcelone (175,46), Guipuzcoa (137,19), Madrid (133,42), Pontevedra (121,47), La Corogne (89,67), Alicante (88,32), Valence (84,60).

La densité de la population s'abaisse aux nombres les plus faibles dans les provinces de Soria (14,70), Guadalajara (16,52), Huesca (16,54), Cuenca (16,59), Teruel (17,01), Albacete (19,63), Ciudad Real (21,65) (4). La densité de la population en Espagne n'est donc pas très forte. A ce point de vue, ce pays est relativement beaucoup moins peuplé que beaucoup d'autres pays d'Europe (5). La densité moyenne de l'Europe est 45.

La natalité. — Le nombre des naissances a été de 650.498 en 1909, 646.975 en 1910, 628.443 en 1911, 637.860 en 1912, 617.850 en 1913, 608.207 en 1914, 631.462 en 1915, 599.011 en 1916, 602.139 en 1917, 612.637 en 1918, 585.285 en 1919, 622.468 en 1920, 649.171 en 1921 et 656.030 en 1922. Parmi

(1) *Anuario Estadístico de España*. Año IX, 1922-1923, p. 15-16.

(2) *Annuaire statistique*, 35^e volume (Statistique générale de la France), p. 179.

(3) *Anuario Estadístico de España*. Año VI, 1919, p. 15.

(4) *Anuario Estadístico de España*. Año IX, p. 19.

(5) *Annales statistiques*, 1919, p. 177, et 1922, p. 177.

les nouveau-nés les garçons ont toujours été sensiblement plus nombreux que les filles. Ainsi, en 1922, on comptait 342.644 garçons et 313.386 filles (1).

L'Espagne occupe un bon rang parmi les peuples d'Europe au point de vue de la natalité. On y a compté, de 1903 à 1914 inclus, 36,4 naissances d'enfants vivants par 1.000 habitants, 34,4, 35,3, 34,1, 33,7, 34,2, 32,9, 32,6, 31,4, 31,6, 30,4 et 29,8. En 1919 ce nombre est descendu à 28,3, puis il est remonté à 30,0 en 1920, 30,5 en 1921 et 1922. Ce même rapport, pour la France, s'abaissait pendant les mêmes années de 21,1 à 18,0 et de 1919 à 1922 était de 12,6, 21,4, 20,7 et 19,3.

D'après les renseignements les plus récents, ce rapport a été en Allemagne de 25,7 en 1920, en Prusse 22,4 en 1922, en Autriche 23,6 en 1921, en Belgique 20,3 en 1922, en Danemark 22,3 en 1922, en Angleterre, y compris le pays de Galles, 20,4 en 1922, en Écosse 23,5 en 1922, en Italie 21,2 en 1919, en Portugal 31,9 en 1920, en Roumanie 33,1 en 1919, en Suède 19,6 en 1922 et en Suisse 20,8 en 1921 (2).

La mortalité. — Il s'est produit en Espagne 466.525 décès en 1911, 426.297 en 1912, 449.349 en 1913, 450.340 en 1914, 452.479 en 1915, 441.673 en 1916, 465.722 en 1917, 695.758 en 1918, 482.030 en 1919, 493.993 en 1920, 456.425 en 1921, 441.342 en 1922, soit 482.911 en moyenne par an. Pour 100 décès on relève 50,97 hommes et 49,03 femmes en 1909, 50,90 hommes et 49,10 femmes en 1910, 51,12 hommes et 48,88 femmes en 1913 et 51,09 hommes et 48,91 femmes en 1919. En 1922, on compte 51,25 hommes et 48,75 femmes. La proportion varie donc peu. Toutefois, en 1918, il y a eu plus de décès de femmes (348.731) que de décès d'hommes (347.027) (3).

Pour déterminer la situation de l'Espagne par rapport à celle des autres peuples d'Europe, prenons, par exemple, l'année 1911. L'Espagne, cette année-là, compta 2,33 décès par 100 habitants. Les chiffres correspondants furent : en Angleterre, y compris le pays de Galles, 1,46, en Écosse 1,51, en Irlande 1,66, en Danemark 1,34, en Norvège 1,32, en Suède 1,38, en Finlande 1,65, en Autriche 2,18, en Hongrie

Anuario Estadístico de España. Año VI, p. 23. Año IX, p. 36.

(2) *Anuario Estadístico de España.* Año VI, p. 496. Año IX, p. 464.

(3) *Anuario Estadístico de España.* 1919, p. 34, et Año IX, p. 45.

2.50, en Suisse 1.58, dans l'Empire allemand 1.73, dans les Pays-Bas 1.45, en Belgique 1.64, en France 1.96, en Portugal 2.20, en Italie 2.14, en Bulgarie 2.17, en Roumanie 2.53 et au Japon 2.04 (1). Si nous considérons l'année 1921 où l'Espagne atteint le chiffre de 2.15, on trouve pour l'Angleterre 1.21, l'Ecosse 1.36, le Danemark 1.10, la Norvège 1.14, les Pays-Bas 1.11, la Belgique 1.35, la France 1.77, etc. (2). La conclusion pratique à tirer de l'examen de cette statistique est que la mortalité peut encore être sensiblement diminuée en Espagne.

L'état des décès, établi d'après l'âge des défunts, est particulièrement intéressant. Les décès qui se sont produits à partir de l'âge de 60 ans atteignent en moyenne 31.53 % de l'ensemble des décès. Ce chiffre est favorable. Mais 19.88 % des décès concernent des enfants de moins de un an et 15.82 des enfants de 1 à 4 ans. Ainsi chaque année, parmi les morts, on compte 35.70 % de petits enfants. Il y a là un sujet très sérieux d'inquiétude. Un gros effort doit être tenté pour préserver ces enfants de la mort (3).

Le coefficient de natalité est favorable à l'Espagne. Il a été, pour 100 habitants, depuis 1910, de 3.26, 3.14, 3.16, 3.04, 2.98, 3.08, 2.89, 2.88, 2.91, 2.82, 3.00, 3.04, 3.05. Si on rapproche ces chiffres de ceux qui ont été donnés plus haut on voit que le coefficient de mortalité pour 100 habitants est sensiblement inférieur. Il n'y eut d'exception qu'en 1918 où l'on eut 3.31 décès contre 2.91 naissances (4).

Nous connaissons le nombre des décès. Il convient maintenant d'examiner leurs causes.

Les causes de la mortalité. — De 1911 à 1919 inclus, il y eut 4.330.154 décès (5). Le relevé ci-après fait connaître le nombre des décès imputables aux principales maladies.

49.594 sont dus à la fièvre typhoïde.

1.033 — au typhus exanthématique.

17.342 — à la fièvre intermittente et la cachexie paludéenne.

(1) *Annuaire statistique*, 1919, p. 193.

(2) *Annuaire statistique*, 1922, p. 200.

(3) *Anuario estadístico de España*, 1922-23, p. 47.

(4) *Anuario estadístico de España*, p. 47.

(5) *Anuario estadístico de España*, 1919, p. 475.

21.411	sont dus à la petite vérole.
49.976	— à la rougeole.
6.722	— à la fièvre scarlatine.
21.620	— à la coqueluche.
37.812	— à la diphtérie et au croup.
221.367	— à la grippe.
44	— au choléra asiatique (dont 43 se sont produits dans la province de Gérone).
1.123	— au choléra nostras.
21.149	— à d'autres maladies épidémiques.
242.918	— à la tuberculose des poumons.
17.383	— à la tuberculose des méninges.
45.542	— à d'autres tuberculoses.
104.376	— au cancer et à d'autres tumeurs malignes.
176.044	— à la méningite simple.
275.787	— à l'hémorragie et au ramollissement cérébral.
323.945	— aux maladies organiques du cœur.
221.036	— à la bronchite aiguë.
101.369	— à la bronchite chronique.
126.994	— à la pneumonie.
273.071	— aux autres maladies de l'appareil respiratoire, sauf la phtisie.
39.947	— aux affections de l'estomac, sauf le cancer.
411.786	— à la diarrhée et à l'entérite (enfants âgés de moins de deux ans).
5.016	— à l'appendicite et à la typhlite.
28.686	— aux hernies et obstructions intestinales.
30.268	— à la cirrhose du foie.
93.180	— à la néphrite aiguë.
4.643	— aux tumeurs non cancéreuses et aux autres maladies des organes génitaux de la femme.
18.236	— à la septicémie puerpérale.
11.262	— aux autres accidents produits par les accouchements.
149.746	— à la débilité congénitale et aux vices de conformation.

La plus meurtrière de toutes les maladies a été la diarrhée et l'entérite infantiles. Elle figure à ce lamentable tableau avec

50.201 victimes en 1911, puis pendant les années suivantes 34.751, 45.959, 43.384, 47.373, 42.091, 45.165, 55.591, 47.271, 51.781, 54.121 et 46.453. Si redoutable que soit cette maladie on ne saurait se résigner à la voir enlever chaque année environ 47.910 enfants. On peut, ce n'est pas douteux, accroître considérablement le nombre des enfants qui lui échapperont ou tout au moins qui en guériront.

Sur un million d'habitants la variole a occasionné annuellement, en Espagne, 349 décès de 1896 à 1900, 224 de 1901 à 1905, 170 de 1906 à 1910, 76 en 1911, 125 en 1912 et 153 en 1913 (1) ; la fièvre typhoïde et le typhus ont fait 614 victimes de 1896 à 1900, 444 de 1901 à 1905, 328 de 1906 à 1910, 265 en 1911, 224 en 1912, 225 en 1913 et 331 en 1921. La diphtérie et le croup ont causé 456 décès de 1896 à 1900, 251 de 1901 à 1905, 201 de 1906 à 1910, 190 en 1911, 272 en 1912 et 243 en 1913. La rougeole et la scarlatine ont atteint les nombres de 712, 722, 482, 415, 298 et 321 décès. Enfin le cancer et autres tumeurs malignes ont tué 392 personnes pour le même nombre d'habitants de 1896 à 1900, 444 de 1901 à 1905, 499 de 1906 à 1910, 514 en 1911, 540 en 1912, 552 en 1913, 604 en 1919, 604 en 1920 et 599 en 1921.

Arrivons maintenant à la tuberculose, la maladie dévastatrice par excellence que l'on a si justement surnommée la *peste blanche*.

La tuberculose pulmonaire a causé, de 1911 à 1919 inclus, 242.918 décès, soit en moyenne 26.991 par an, la tuberculose des méninges 17.383 décès, soit en moyenne 1.931 par an et les autres tuberculoses 45.542, soit 5.060 par an. Ainsi, 33.982 Espagnols ont disparu chaque année victimes de la tuberculose. La moyenne, calculée d'après les statistiques annuelles de 1913 à 1922, donne comme nombres de décès annuels 27.923 dus à la tuberculose pulmonaire, 2.003 dus à la tuberculose des méninges et 4.985 dus à d'autres tuberculoses (2).

De 1896 à 1921, le nombre annuel des décès a varié de 29.000 (1912) à 38.000 (1919) avec une augmentation exception-

(1) On trouvera les éléments d'un examen comparatif entre l'Espagne et les autres pays dans les *Annuaire statistiques du Service de la statistique générale de la France*, notamment dans le 38^e volume (1922) publié en 1923, p. 204 et s.

(2) *Anuario estadístico de España*, 1919, p. 475, et *Anuario estadístico*, 1922-1923, p. 440.

nelle en 1918 (42.000). Sur un million d'habitants, on a compté annuellement 1.983 décès de 1896 à 1900, 1.987 décès de 1901 à 1905, 1.762 décès de 1906 à 1910, 1.545 décès en 1911, 1.457 décès en 1912, 1.525 décès en 1913, 1.496 décès en 1914, 1.598 décès en 1915, 1.614 décès en 1916, 1.722 en 1917, 2.043 en 1908, 1.808 en 1919, 1.802 en 1920 et 1.577 en 1921 (1).

Le docteur B. Malo de Poveda, secrétaire général de la *Commission permanente contre la tuberculose*, estime qu'il existe en Espagne environ 180.000 tuberculeux dont 130.000 atteints de tuberculose pulmonaire (2).

Enfin, il est une maladie dont on ne parle guère en France mais qui est toujours représentée parmi les maladies constatées en Espagne : c'est la lèpre. Il existait 874 lépreux en 1914. A la date du 30 juin 1920 le nombre des lépreux était de 1.039. Ils se trouvaient dans les provinces suivantes : Albacete 1, Alicante 202, Almeria 9, Badajoz 14, Baléares 1, Barcelone 46, Cadiz 13, Canarias 82, Castellon 95, Ciudad Real 1, Cordoba 32, La Coruña 62, Cuenca 1, Gerona 1, Granada 35, Guadalajara 1, Jaen 66, Lérida 2, Logroño 1, Lugo 6, Madrid 10, Malaga 54, Murcia et Orense 5, Pontevedra 79, Salamanca 6, Santander 1, Sévilla 24, Tarragona 21, Valencia 163. Les provinces de Huelva, Valladolid et Vizcaya qui en comptaient, la première 19 et les deux autres 1 chacune en 1914 en sont complètement délivrées. De 1914 au 30 juin 1920, 144 lépreux sont morts et 426 ont été hospitalisés. Le nombre des localités atteintes par la lèpre s'élève à 356, dont 59 dans la province de Valence, 43 dans celle d'Alicante, 27 dans celle de Castellon, 26 dans celles de Malaga et Pontevedra, 25 dans celle de Barcelone et aux Canaries, 17 dans celle de Jaen et 16 dans celles de La Coruña, Cordoba et Granada (3).

De l'examen des statistiques que nous avons citées se dégage l'impression que la mortalité pourrait être considérablement réduite en Espagne. Quelles sont donc les mesures que nos voisins ont prises ou prévues en vue d'améliorer leur situation sanitaire ?

(1) *Annuaire statistique, 1922-1923*, p. 209.

(2) *La lucha contra la tuberculosis en España, 1919*, p. 15.

(3) *Anuario Estadístico de España, 1919*, p. 479.

II. — L'administration sanitaire

Le crédit affecté par le Budget de l'exercice 1920-1921 aux divers services sanitaires s'élevait à la somme globale de 6.619.300 pesetas (1).

L'administration sanitaire dépend du Ministère de la Gobernacion (Intérieur). Le précepte de droit administratif d'après lequel agir est le fait d'un seul tandis que délibérer est le fait de plusieurs lui a été appliqué, car la direction du service a été attribuée à l'inspection générale de santé et le soin d'examiner les questions délicates que soulève si souvent l'exécution de ce service a été confié au *Conseil royal de Santé*.

Le Conseil royal de Santé. — Il siège à Madrid. Il est présidé par le Ministre de l'Intérieur et comprend un vice-président nommé par le Gouvernement et choisi parmi les hauts personnages de l'État qui appartiennent depuis plus de dix ans au Conseil et qui ont publié des travaux sur les questions dont s'occupe cette assemblée, deux secrétaires généraux qui sont de droit les inspecteurs du service sanitaire, quatorze membres de droit (les deux plus hauts officiers des corps de santé militaire et maritime résidant à Madrid, le pharmacien-inspecteur du corps de santé militaire, les doyens des Facultés de Médecine et de pharmacie, le professeur le plus ancien de la Faculté de Médecine de Madrid, le directeur de l'École de Médecine vétérinaire, le directeur des douanes, un directeur du Ministère de l'Agriculture, le président du Conseil forestier, le président de la Junte consultative agronomique, le directeur du Commerce au Ministère des Affaires étrangères, le directeur de l'Administration locale, le directeur de l'Institut Alphonse XIII) et vingt-neuf membres nommés par le Gouvernement (huit docteurs en médecine et trois docteurs en pharmacie justifiant au moins de dix années d'exercice de la profession et ne relevant à aucun titre de l'administration sanitaire, quatre médecins des hôpitaux de Madrid, un vétérinaire professeur ou membre de l'Académie de Médecine, un diplomate ayant au moins rang de ministre plénipotentiaire, trois avocats ou magistrats, un ingénieur des ponts et chaussées, un ingénieur des mines, deux docteurs en sciences pro-

(1) *Anuario de la Inspeccion general de Sanidad*, 1920, p. 293.

fesseurs à l'Université centrale l'un de chimie et l'autre de sciences naturelles, deux médecins de stations thermales, un architecte membre de l'Académie Royale de San Fernando et deux propriétaires d'établissements d'eaux minérales).

Le Conseil est représenté par une Commission permanente formée du vice-président, des secrétaires généraux et d'un certain nombre de conseillers.

Il peut créer autant de Sections qu'il le juge opportun. Cependant, sont obligatoires les dix sections suivantes : santé extérieure (ports et frontières), épidémies et épizooties, statistiques, vaccination, cimetières et inhumations, eaux minérales, professions sanitaires, législation, comptabilité, hygiène provinciale et municipale.

Le Conseil a une double mission à remplir. Tout d'abord il donne son avis sur les affaires que lui soumet l'Administration. En outre, dans certains cas, son intervention est de rigueur.

L'Administration centrale. — L'inspection générale de santé centralise tous les services sanitaires. Elle se divise en trois sous-inspections :

1° Sous-inspection de la santé extérieure (ports et frontières);

2° Sous-inspection de la santé intérieure;

3° Sous-inspection des institutions sanitaires.

Elle possède aussi quelques autres services (pharmacie, médecine vétérinaire, etc.). Une section administrative, constituée par des fonctionnaires du cadre normal du Ministère de l'Intérieur, tient sa comptabilité.

La Sous-inspection de la santé extérieure. — De cette sous-inspection dépend le corps de santé extérieure qui comprend 73 médecins, 49 commis (secrétaires et interprètes), un nombreux personnel subalterne. S'y rattachent également 110 médecins chargés de l'inspection des ports, 24 médecins directeurs des stations sanitaires établies aux frontières et une trentaine d'employés.

Les dépenses relatives au matériel des établissements relevant de cette sous-inspection sont fort élevées.

La Sous-inspection de la santé intérieure. — Elle dirige le corps formé par les 51 inspecteurs provinciaux de santé.

La Sous-inspection des institutions sanitaires. — Dépendent d'elle : l'Institut national d'hygiène d'Alphonse XIII, les sanatoriums maritimes d'Oza, de Pedrosa et de Malvarrosa, les léproseries, les sanatoriums et dispensaires antituberculeux, les hôpitaux pour maladies contagieuses.

Les services locaux. — Outre les médecins qui relèvent de l'inspection générale, les organes locaux du service sanitaire sont les *juntas provinciales de santé*, présidées par les gouverneurs civils, les *juntas municipales de santé* présidées par les alcaldes et les inspecteurs municipaux. Les juntas municipales doivent établir un règlement sanitaire pour la population placée sous leur autorité. Ce règlement est soumis à l'approbation de la junta provinciale. Les inspecteurs municipaux interviennent dans tous les travaux qui intéressent l'hygiène : construction d'établissements de bienfaisance, eaux, égouts, abattoirs, cimetières, fabriques et ateliers insalubres, etc. Ils visitent les écoles publiques et privées. Ils prennent toute mesure utile pour faire disparaître les foyers d'infection. Ils ont à donner leur avis au sujet des locaux d'habitation dans les agglomérations qui comptent plus de 15.000 âmes, des théâtres, des casinos, des lieux de réunions, des cafés, des restaurants, etc.

Nous nous bornerons à ces indications sur l'important décret du 12 janvier 1904 qui est un véritable code d'administration sanitaire.

Quant à la déclaration des maladies infectieuses et contagieuses, elle est rendue obligatoire par ce même décret pour tous les médecins, chefs de famille, chefs d'établissements, patrons, hôteliers et aubergistes. La déclaration est faite entre les mains de l'inspecteur municipal.

Les maladies que vise cette disposition sont : le choléra, la fièvre jaune, le typhus exanthématique, la dysenterie, la fièvre typhoïde, la peste bubonique, la petite vérole, la variole, la varicelle, la diphtérie, la fièvre scarlatine, la rougeole, la méningite cerebro-spinale, la septicémie et tout particulièrement la puerpérale, la coqueluche, la grippe et la tuberculose. Pour toutes ces maladies la désinfection et l'isolement sont obligatoires.

Ainsi saisi, l'inspecteur municipal doit se rendre auprès du malade et s'assurer que toutes les mesures prescrites ont été

prises au double point de vue de l'isolement du malade et de la désinfection. Dans la négative, il fait le nécessaire. Dans l'affirmative, il enregistre simplement le nouveau cas sur ses relevés statistiques.

L'inspecteur municipal doit veiller à ce que, durant tout le cours de la maladie, les opérations de désinfection soient effectuées régulièrement et selon les indications données par lui à la famille du malade ou au chef de la maison (1).

Les rapports des inspecteurs. — On trouvera dans l'*Anuario de la Inspeccion general de Sanidad* de 1920 vingt-cinq rapports des inspecteurs de santé extérieure et trente-cinq rapports des inspecteurs de santé intérieure. Ils sont fort intéressants, mais nous ne pouvons qu'y renvoyer ceux qui voudraient les connaître. Ils pourraient, en effet, en raison de leur importance, fournir la matière d'une étude spéciale.

On relève dans la statistique annexée à ces rapports qu'en 1920 il y a eu, en Espagne, 379.125 vaccinations d'enfants contre la variole, 148.470 d'adultes et 349.603 revaccinations. 360.514 résultats positifs ont été obtenus.

L'Institut national d'hygiène d'Alphonse XIII. — C'est là une institution qui joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la maladie.

Sa fonction essentielle est de collaborer activement à cette lutte : 1° en initiant à la bactériologie et en formant le personnel des corps sanitaires de l'État ; 2° en préparant des vaccins ; 3° en constituant et conservant un parc sanitaire qui doit mettre à la disposition des pouvoirs publics toutes les ressources nécessaires pour la désinfection et l'hospitalisation en temps d'épidémie ; 4° en effectuant des analyses d'eau, d'aliments ; 5° en organisant un enseignement pratique.

L'Institut prépare le vaccin nécessaire à la vaccination contre la variole et il le fournit gratuitement aux médecins. Dans le local même de l'Institut on peut se faire vacciner gratuitement.

Depuis 1901, l'Institut a soigné 8.329 personnes qui avaient été mordues : treize seulement sont mortes. En 1920, il y a eu environ 1.200 personnes qui sont venues se faire exami-

(1) *Legislacion obrera y sanitaria para uso de los inspectores del trabajo*, p. 182 et s.

ner ; 472 ont été soignées ; aucune n'est décédée. La province de Madrid a compté 252 de ces personnes mordues, celle de Tolède 45, celles d'Albacete, Ciudad Real, Cuenca et Santander, de 18 à 21, celles de Léon, Murcia et Segovia 11 ou 12. Dans les autres provinces le nombre des malades qui se sont adressées à l'Institut est insignifiant. Mais il faut observer qu'il y a en province des centres où l'on soigne également les personnes qui ont été mordues. En 1922 l'Institut a vacciné 1.361 personnes contre la rage ; il n'y a eu aucun cas de mort.

L'Institut prépare encore des vaccins contre le typhus, la peste, la grippe, des sérums contre la dysenterie, la méningite cérébro-spinale (1).

Il délègue ses membres dans les commissions d'études pour lesquelles on fait appel à sa collaboration. De même, lorsqu'une province ou une municipalité crée des services sanitaires, il lui envoie, à titre de conseiller temporaire, l'un de ses techniciens.

La plupart des analyses qui lui sont demandées ont l'eau pour objet. Ces analyses sont devenues nombreuses. En 1906, il n'y en avait eu que 16 ; en 1907, 29 ; en 1909, 39 ; en 1914, seulement 7, mais depuis les nombres annuels sont montés à 324, 616, 558, 204, 101 pour retomber à 85 en 1920. Ces 85 analyses furent 40 bactériologiques et 45 chimiques.

En 1920 ont été donnés un cours complémentaire d'études scientifiques, un cours pratique abrégé de bactériologie, un cours spécial réservé au personnel subalterne de la brigade sanitaire centrale, des leçons individuelles à l'occasion desquelles des docteurs étrangers à l'Institut ont été admis à prendre part à ses travaux, enfin des cours que sont venus professer des savants spécialisés dans les mêmes études.

Enfin, le personnel scientifique de l'Institut se livre à des recherches de laboratoire dans un but purement scientifique.

La lutte contre la tuberculose. — Aux indications que nous avons précédemment données (2), nous devons apporter certaines corrections. Le Directoire militaire qui gouverne l'Espagne vient de modifier l'organisation antituberculeuse. A la tête est placé le *Real patronato de la Lucha antituberculosa*

(1) *Anuario Estadístico de España, 1922-1923, p. 445.*

(2) *La lutte contre la tuberculose en Espagne, Musée Social, 1921, p. 146 et s.*

de España. C'est un Comité présidé par la Reine d'Espagne. Il est divisé en deux sections : la Section technique qui s'occupe de tout ce qui concerne le fonctionnement des institutions antituberculeuses, et la Section administrative qui a dans ses attributions toutes les questions financières. Ce Comité central, qui comprend le Directeur général du Service de santé au Ministère de l'Intérieur, les directeurs des dispensaires et sanatoriums de la province de Madrid, six dames, un secrétaire général, etc., contrôle toutes les institutions antituberculeuses d'Espagne, fixe la subvention à demander à l'Etat, la répartit et en surveille l'emploi. Dans toutes les provinces et les villes assez importantes il y aura une Junte ou Comité, également divisée en deux sections technique et administrative. Le décret du 4 juin 1924, qui a établi cette nouvelle organisation, charge le Comité central de rédiger les règlements nécessaires au fonctionnement des institutions antituberculeuses. Toute ville de plus de 10.000 âmes devra posséder un dispensaire.

Ajoutons que, depuis quelques années, l'attention du Gouvernement semble s'être arrêtée davantage aux efforts de ceux qui mènent la lutte contre la tuberculose. En 1918, la subvention de l'Etat s'élevait à 100.000 pesetas. Elle était ridiculement insuffisante. Elle a été portée à 250.000 pesetas. Et c'est encore bien peu.

On observe un développement continu des institutions sanitaires antituberculeuses. Alors qu'en 1919 on comptait 21 dispensaires et 18 sanatoriums dont 18 dispensaires et 12 sanatoriums fonctionnant, les nouveaux chiffres sont de 23 dispensaires et 21 sanatoriums.

Quelques colonies de vacances ont été formées, mais leur nombre est encore bien insuffisant. Il y a là une œuvre qui s'impose impérieusement à la sollicitude de tous ceux que préoccupe l'avenir moral et physique de la race.

La lutte antipaludéenne. — Cette lutte a été entreprise. Une Commission a été constituée et, munie de tout le matériel sanitaire nécessaire, elle s'est rendue dans la province de Caceres. Elle a commencé ses travaux à Talavuela, l'une des localités les plus éprouvées par le paludisme.

(A suivre.)

Les Œuvres sociales des industries métallurgiques

Nombreuses sont les études qui ont été consacrées dans ces dernières années à l'Union des industries minières et métallurgiques (7, rue de Madrid) et au plus puissant de ses groupements le Comité des Forges sous le nom duquel, prenant la partie pour le tout, on désigne souvent l'ensemble des organisations dont il fut le premier noyau. Ces études avaient surtout porté jusqu'ici sur le rôle économique du Comité des Forges pendant et après la guerre, sur sa politique des prix, sur son action sur la production, sur ses rapports avec les syndicats ouvriers, etc.

C'est à un tout autre point de vue que s'est placé M. Robert Pinot, délégué général de l'Union des industries minières et métallurgiques, en retraçant dans l'ouvrage qui porte le titre même de cette notice (1) l'historique et le fonctionnement des œuvres sociales créées par ces grandes associations. Très précis et abondamment documenté, cet ouvrage passe en revue les institutions de prévoyance et d'assistance fondées par l'Union de la rue de Madrid et la lecture de cet inventaire est hautement instructive.

Les œuvres en question sont multiples. C'est en premier lieu la Caisse syndicale des assurances mutuelles contre les accidents, fondée en 1881. Après diverses transformations, cette assurance est organisée comme il suit : les établissements sont divisés selon la nature de leur fabrication (hauts-fourneaux ou fonderies ou laminoirs, etc.) en huit classes. A chaque classe sont affectés trois tarifs distincts : le premier pour les risques de mort et d'incapacité de travail permanents, le second pour les incapacités de travail temporaires de plus de 90 jours, le troisième pour les incapacités de moins de 90 jours. Les contributions varient de 6 fr.90 à 0.40 % des salaires payés. Une surtaxe est infligée aux établissements où les accidents sont fréquents, une détaxe est accordée à ceux où ils sont inférieurs à la moyenne du montant de leurs cotisations. Une assurance spéciale a été instituée pour les maladies professionnelles. Les frais de gestion de la caisse métal-

(1) Robert Pinot : *Les Œuvres sociales des industries métallurgiques*. — Librairie A. Colin, Paris, 1924.

lurgique-accidents sont très inférieurs à ceux des autres mutuelles.

Les chiffres suivants résument les opérations. En 1923, 182 patrons employant 140.000 ouvriers étaient assurés à la caisse. Le montant des salaires servant de base aux cotisations était de 890 millions, celui des cotisations de 27.500.000 francs. Le nombre des rentiers était de 9.550, le montant des rentes payées annuellement était, en 1922, de 2.290.000 fr.

Le montant des réserves était de 78.000.000 de francs. Les frais généraux ne dépassaient pas 5 % des cotisations, alors que dans certaines sociétés le taux est de 30 % du montant des primes.

En ce qui touche les retraites, les associations de la métallurgie avaient créé une caisse patronale qui, actuellement, bien que florissante au point de vue financier, est en voie de disparition, car la plupart des patrons obligés de cotiser pour les retraites en vertu de la loi de 1910 ont refusé de continuer à verser des cotisations supplémentaires à la caisse patronale. Le nombre des assurés à cette caisse est tombé de 16.100 en 1908, à 5.171 en 1922. La valeur des timbres-retraites délivrés annuellement a baissé de 177.000 fr. en 1908 à 44.000 francs en 1912. Par contre, les réserves toujours croissantes sont de 118.000 francs en 1922.

La Caisse des Forges assure en outre, avec une comptabilité simplifiée, le service des retraites obligatoires. En 1923, près de 67.000 ouvriers étaient ainsi assurés. Les versements s'élevaient à 902.000 francs non compris 300.000 francs de versements patronaux pour ouvriers réfractaires à la loi.

Il convient encore de signaler une caisse d'épargne patronale conçue d'après un système ingénieux qui fait croître le versement patronal en raison directe du versement ouvrier. Si l'ouvrier verse 2,50 % de son salaire, l'employeur versera pour lui 2,50 %. Si l'ouvrier verse 3,50 %, le patron verse 4,50 %. Si l'ouvriers verse 4,50 %, le patron verse 6,50 %. Exemple : dans la construction mécanique, un ouvrier affilié à 24 ans recevant un salaire constant de 5.000 francs par an aura droit à soixante ans, en plus de la retraite légale, à une rente supplémentaire de 2.930 francs par an, s'il a versé 2 % de son salaire, et de 4.425 francs, s'il a versé 3 %.

Il existe aussi une Association métallurgique et minière contre la tuberculose qui a créé de nombreux dispensaires et

qui fait construire, à 1.200 mètres d'altitude, un grand sanatorium dans le massif de la Grande-Chartreuse. Il conviendrait également de signaler la Caisse du logement ouvrier économique qui encourage la construction de cités ouvrières en consentant des prêts aux sociétés d'habitations à bon marché et surtout les Caisses d'allocations familiales dont les résultats sont très remarquables, car en 1923 il a été distribué par les caisses fondées par tous les industriels français pour 96 millions de francs d'allocations aux familles nombreuses. Sur ce chiffre, la métallurgie contribuait pour 37 millions. Les primes sont de 15 à 20 francs par mois pour le premier enfant, de 20 à 25 francs pour le second, de 25 à 30 francs pour le troisième, etc. En outre, des primes sont allouées à chaque naissance sans préjudice de primes d'allaitement de 15 à 30 francs par mois pendant un an. Des œuvres d'hygiène complètent ces institutions, grâce auxquelles la mortalité infantile a baissé sensiblement dans plusieurs régions (dans la région de Lyon, elle a fléchi dans la proportion de 2,5 à 1).

De tels résultats n'ont évidemment été possibles que grâce aux ressources considérables dont dispose la métallurgie française, et il est vrai que la puissance économique et financière de ces établissements leur créait des obligations au point de vue moral et social. On n'admettrait plus nulle part à présent la mentalité autrefois si commune chez les industriels, de ce grand patron qui disait avec complaisance : « La porte de mon usine passée, je ne connais plus mes ouvriers. » La grande majorité des industriels se rend compte qu'ils ont, vis-à-vis des travailleurs, par eux employés, d'autres devoirs que celui de leur régler un salaire au temps et aux pièces. Mais il est juste aussi de reconnaître, après avoir pris connaissance de l'étude très complète et très lucide de M. Robert Pinot, que l'Union des industries minières et métallurgiques, très heureusement orientée à cet égard par son délégué général qui fut le premier directeur du Musée social, a eu pleinement conscience de ses devoirs et que, dans le domaine des institutions de prévoyance et d'assistance, elle s'est préoccupée activement et efficacement du bien-être des travailleurs qui concourent de leur côté par leur labeur quotidien à assurer la prospérité de l'industrie.

ET. M. S^t-L.

INFORMATIONS

CONGRÈS

Congrès du Conseil national des Femmes françaises. — Le Conseil national des Femmes françaises a tenu, cette année, son Congrès annuel à Lyon, du 18 au 20 novembre.

Parmi les questions qui étaient à l'ordre du jour, signalons tout particulièrement — dans le domaine de l'assistance et de la prévoyance sociales — celles de *l'Accession des familles nombreuses à la petite propriété* (Rapporteur, M^{me} Nathan); dans le domaine de l'éducation, celle des *Moyens éducatifs propres à éveiller et développer chez les jeunes gens l'esprit civique et le sens du devoir social* (Rapporteur, M^{me} Max-Lazard), et celle concernant *La préparation professionnelle des instituteurs et institutrices et la préparation théorique des assistantes scolaires* (Rapporteurs, M^{mes} Labrosse et Angles); dans le domaine de l'hygiène, celle concernant *La protection des enfants du premier âge en collaboration avec les consultations de nourrissons* (Rapporteur, M^{me} le D^r Montreuil-Strauss); dans le domaine de la législation, celle de *L'internationalisation du délit d'abandon de famille* (Rapporteur, M^{me} Maria Verone); dans le domaine du travail, celle concernant *La révision de la*

loi sur le travail à domicile (Rapporteur, M^{me} Bouvier); *L'hygiène et le bien-être des femmes dans les usines et la protection des enfants étrangers sans famille* (Rapporteur, M^{me} Brunswieg); dans le domaine de l'émigration et de l'immigration, celle concernant *L'organisation nationale et internationale des œuvres de préservation* (Rapporteur, M^{me} Avril de Saint-Croix).

Conférence de la Syphilis héréditaire. — Cette conférence, organisée par la « Ligue nationale française contre le péril vénérien », aura lieu à Paris en octobre prochain, immédiatement après le Congrès de l'Association des gynécologues et obstétriciens de langue française.

L'ordre du jour de la conférence comprendra notamment une intéressante étude de MM. les docteurs Marcel Pinard, Henri Lemaire et Pehu, sur le traitement de la Syphilis héréditaire du nourrisson et de la première enfance.

Les adhésions à la conférence sont reçues au Siège de la « Ligue nationale contre le péril vénérien », 7, rue Mignon, Paris (6^e).

RÉUNIONS DIVERSES

Parmi les réunions qui se sont tenues au Musée Social au cours du mois de novembre, nous relevons les suivantes :

- 2 novembre. — Ligue française pour le droit des femmes.
- 5 novembre. — Comité permanent de la Natalité.
- 5 novembre. — Les Compagnons de l'Intelligence.
- 7 novembre. — Société antialcoolique des Agents des chemins de fer français.
- 8 novembre. — Société antialcoolique des Agents des chemins de fer français.
- 8 novembre. — Ouverture des cours de l'École centrale de puériculture.
- 8 novembre. — L'Œcare.

- 9 novembre. — Association professionnelle des Dames employées des P. T. T.
- 11 novembre. — Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux.
- 12 novembre. — Union des Grandes Associations.
- 12 novembre. — Ouverture des cours de la Ligue pour le droit des femmes.
- 13 novembre. — Ouverture des cours de l'École de Service social.
- 13 novembre. — Union des Grandes Associations.
- 14 novembre. — Comité directeur de l'Office français d'Elevage.
- 15 novembre. — Comité français des Expositions d'Economie sociale.

- novembre. — Association amicale des inspecteurs et Inspectrices du travail.
- novembre. — Fédération nationale des Immatriculés des Etablissements de la guerre.
- novembre. — Fédération nationale des Immatriculés des Etablissements de la guerre.
- novembre. — Section agricole du Musée Social. Réunion mensuelle.
- novembre. — Conférence de M. Philip sur « L'Expérience travailliste anglaise » organisée par le Musée Social.
- novembre. — Groupement universitaire pour la Société des Nations.
- novembre. — Fédération nationale des Immatriculés des Etablissements de la guerre.
- novembre. — Association française pour la Société des Nations.
- 21 novembre. — Fédération nationale des Immatriculés des Etablissements de la guerre.
- 21 novembre. — Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée Social. Réunion mensuelle.
- 23 novembre. — Union amicale d'Alsace-Lorraine.
- 23 novembre. — Syndicat général des sages-femmes de France.
- 24 novembre. — Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.
- 25 novembre. — Amicale de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre.
- 28 novembre. — Union des Pilotes civils.
- 29 novembre. — Comité national de l'Enfance.
- 30 novembre. — Union des syndicats agricoles de la Seine et de Seine-et-Oise.

OUVRAGES ENREGISTRÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

pendant le mois de Novembre 1924

- ENCIOLELLI (P.). — *Code de l'Assistance*. — Vol. in-8°, Dunod, Paris.
- UGLIELMO FERRERO. — *Discours aux sourds*. — Vol. in-12, Simon Kra, Paris.
- YNAUD (Barthélemy). — *Guide des Syndicats professionnels*. — Vol. in-12, Recueil Sirey, Paris, 1924.
- ARTHÉLÉMY (J.). — *Le Gouvernement de la France*. — Vol. in-8°, Payot, Paris, 1924.
- ABELIN (Louis). — *Histoire politique* (2^e volume) de 1515 à 1804. Tome IV de l'Histoire de la Nation française, par G. Hanotaux. — Vol. in-4°, Plon, Paris, 1924.
- Haute Commission interalliée des Territoires rhénans. — *Syllabus du nouveau droit ouvrier allemand*. — Br. in-4°, Imprimerie Haute Commission, 1924.
- VALLES (P.). — *La scission du marxisme*. — Br. in-8°, Imprimerie de la Charité, Montpe'lier, 1900.
- VERNERT SOMBART. — *Der Bourgeois*. — Vol. in-8°, Duncker et Humblot, Munich, 1923.
- OSKAR KARSTEDT. — *Handwörterbuch der Wohlfahrtspflege*. — 5 Vol. in-8°, Heymann, Berlin, 1924.
- GEWERKSCHAFTS-KOMMISSION. — *Jahres und Kassenbericht, 1920-21*. — 2 Vol. in-8°, V. der Gewerkschaftscommission, Berlin, 1920 et 1921.
- Congrès de la Fédération des coopératives de consommation. — *Bordeaux-1923*. — 1 Vol. in-8°, L'Emancipatrice, Paris, 1923.
- Fédération des coopératives de consommation. — *Annuaire de la Coopération, 1924*. — Vol. in-8°, L'Emancipatrice, Paris, 1924.
- Le Congrès de l'Alliance coopérative internationale. — *Bâle, 1923*. — Vol. in-8°, Londres, 1923.
- MACAIGNE (A.). — *La législation actuelle des loyers*. — Vol. in-12, Rivière, Paris, 1924.
- Internationale Communiste (Le Programme de l'). — *Projets présentés à la discussion du V^e Congrès*. — Vol. in-8°, L'Humanité, Paris, 1924.
- Bureau International du Travail. — *Enquête sur la production. Tome III. Rapport général*. — Vol. in-8°, Berger-Levrault, 1924.
- Conférence internationale de l'émigration et de l'immigration. — *Rome, mai 1924. Résolutions adoptées par la conférence*. — Br. in-4°, L'Universale, Rome, 1924.
- LAROUSSE. — *Nouvel Atlas* (texte de M. Léon Abensour). — F. 4°, Larousse, Paris, 1924.
- KEYNES (J.-M.). — *La Réforme monétaire*. — Vol. in-12, Simon Kra, Paris, 1924.

- VALOIS (G.). — *Histoire et philosophie sociales*. — Vol. in-8°, Nouvelle Librairie Nationale, Paris, 1924.
- GARRIGUET (L.). — *Manuel de sociologie et d'économie sociale*. — Vol. in-8°, Bloud et Gay, Paris, 1924.
- DUTHOIT (Eugène). — *Vie économique et catholicisme*. — Vol. in-8°, Gabalda, Paris, 1924.
- BROYARD (G.). — *Pour conserver son argent*. — Vol. in-12, Alcan, Paris, 1924.
- PREW SAVOY. — *La question japonaise aux Etats-Unis*. — Vol. in-8°, de Boccard, Paris, 1924.
- JOLY (Henri). — *Les crises sociales d'Italie*. — Vol. in-12, Perrin, Paris, 1924.
- LOUIS (Paul). — *Le syndicalisme français d'Amiens à Saint-Etienne (1906-1922)*. — Vol. in-12, Alcan, Paris, 1924.
- Sociedad para el Progreso de la Legislación del Trabajo. — *Semana de Conferencias sociales*. — Discours et conférences de MM. Bergamin, de Eza, Lichtenberger, Oualid, Blondel, Et. Mar Saint-Léon. — Vol. in-8°, Miuésa Los Rios, Madrid, 1924.
-

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Prieur (Léon). — *Dante et l'Ordre social* (Préface de Mgr Baudrillart). — Perrin. V. in-12, 1923. — N° 25.193.

M. Prieur a entrepris de montrer que le Dante n'a pas été seulement un admirable poète chrétien, et un patriote italien, mais si on peut s'exprimer ainsi, un poète social. L'origine du pouvoir, les hiérarchies sociales, les rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, l'unité politique, l'ordre international ont été l'objet des préoccupations du grand Florentin tout nourri de la pensée de Saint-Thomas. En ce moment, où l'on cherche laborieusement à créer une Société des Nations, on ne lira pas sans intérêt les pages où l'auteur analyse la pensée de Dante à l'égard de l'ordre international, de l'universalisme chrétien et de la paix universelle (p. 243 à 247). On y verra que bien avant M. Wilson et même avant l'abbé de Saint-Pierre, l'idée de la paix mondiale avait été le rêve des plus hauts esprits.

R. P. Coulet. — *L'Eglise et le problème international*. — Un vol. in-8. Editions Spes. — N° 25.234.

Recueil de conférences données à la Cathédrale de Bordeaux. Le Père Coulet commence par démontrer le caractère de plus en plus international des problèmes que pose la vie moderne. Il repousse les solutions proposées par un nationalisme exagéré comme aussi par un internationalisme idéologique et utopique et il s'efforce de dégager les principes d'un ordre international conforme à la justice chrétienne. « Avant tout, conclut-il (p. 231), ce sont les cœurs humains qu'il faut pacifier. Ce sont les dispositions sincères de bienveillance réciproque qu'il faut développer. La justice elle-même ne pourra subsister si elle n'est tempérée par une égale proportion de charité ».

Cantineau. — *La céruse devant la 1^{re} conférence internationale du travail*. — Un vol. in-8. Béranger, Paris, 1922. — N° 25.235.

Analyse des débats de la conférence internationale réunie à Genève en octobre 1921 pour délibérer sur la question de l'interdiction de la céruse.

Piot (André). — *La couronne tchéco-slovaque jusqu'à la mort de Rasin* (1918). — V, in-8. Paris, *Vie Universitaire*, 1924. — N° 25.222.

L'effondrement de la monarchie des Habsbourg laissait dans un état lamentable les finances des Etats nouveaux surgis sur les ruines de l'Etat autrichien. Comment la Tchéco-Slovaquie a-t-elle pu se relever et créer une monnaie saine ? C'est ce que montre M. Piot en analysant l'œuvre du grand ministre Rasin qui a su éviter l'inflation et aussi du ministre Englis qui sut restaurer l'industrie de son pays et encourager l'exportation.

Ghio (Paul). — *La formation historique de l'Economie politique.* — Un vol. in-8. Rivière, 1923. — N° 25.277.

Dans ce volume d'une lecture agréable, plus littéraire et historique qu'économique, M. Paul Ghio s'est proposé d'étudier la formation graduelle de l'individu moral et social. Il traite tour à tour de la liberté morale et de la liberté politique. Il analyse à grands traits la doctrine d'Adam Smith, celle de Ricardo, celle de Marx. M. Ghio conclut que les lois économiques, au point de vue social, sont mauvaises en elles-mêmes, mais qu'il appartient à l'individu de les corriger par son effort personnel. Il reconnaît qu'à cet égard presque tout reste à faire, car « le culte de la richesse, s'est emparé du pouvoir comme des esprits ». Malgré tout il ne désespère pas et adresse, à la fin de son livre, un appel à la fraternité universelle.

Jacquemont (Albin). — *Le problème des assurances sociales en agriculture.* — Editions Spes, 1923. Un vol. in-8. — N° 25.303.

Etude sur les projets de loi relatifs aux assurances sociales en agriculture. L'auteur conclut que sans doute ces assurances amèneront un renchérissement du prix de revient des produits agricoles, mais que ce renchérissement se fera sentir principalement, sinon exclusivement, sur les grandes exploitations. Or, 48 % des exploitations rurales n'emploient aucun salarié : ce sont les petites tenures paysannes. Le personnel salarié dans les établissements agricoles est en moyenne bien moins nombreux en agriculture que dans l'industrie. Les inconvénients de l'assurance obligatoire seront donc bien moindres pour l'économie agricole que pour les autres branches de notre activité nationale.

Bauer (Edmond). — *La théorie de la relativité* (Préface de M. Langevin). — V. in-8. Eyrolles, 1922. — N° 25.188.

Aucun système scientifique n'a eu un retentissement comparable à celui d'Einstein, dont un immense public a parlé sans en soupçonner le plus souvent le sens et les conséquences. M. Bauer a entrepris dans ce petit volume d'exposer les données de ce système et il a su le rendre intelligible à peu près à tous et a fortiori à quiconque possède un minimum de connaissances scientifiques.

L. Laberthonnière. — *Théorie de l'Education.* — Bloud et Gay, 1923. Un vol. in-12. — N° 25.202.

L'éminent philosophe chrétien qui a écrit ce livre aborde cette fois le grand problème de l'éducation. Il entend défendre l'éducation religieuse contre ceux qui l'accusent d'asservir l'esprit des jeunes gens. L'auteur expose en des pages éloquentes comment il conçoit au contraire un enseignement religieux qui chercherait à convaincre plutôt qu'à s'imposer, qui travaillerait à développer l'initiative personnelle, à former des hommes capables de penser et de vouloir. Nous ne sommes pas certains que les idées ainsi exprimées par l'auteur ne lui attirent pas certaines critiques même, et peut-être surtout, de la part de quelques-uns de ceux qui partagent ses croyances. Quoiqu'il en soit, on doit reconnaître la hauteur de pensée qui anime cet ouvrage écrit dans le meilleur style.

Guerreau (Maurice). — *L'organisation permanente du Travail.* — Rousseau, 1923. Un vol. in-8. — N° 25.307.

Ce volume est une étude très complète sur les origines, la compétence et les travaux de la Conférence permanente internationale et du Bureau international du Travail de Genève. L'auteur a exposé avec clarté et sans rien omettre, tous les détails de cette organisation complexe et en général — sauf dans les milieux industriels et ouvriers directement intéressés — mal connue. Son livre rendra donc des services. Il présente un caractère surtout documentaire et objectif que l'on eut souhaité plus souvent complété par une critique personnelle.

Page (Alain). — *La compétence des Conseils de prud'hommes d'Alsace et de Lorraine en matière de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du Travail.* — Paris, Presses universitaires, 1923. Une brochure gr. in-8. — N° 25.300.

Bureau (Paul). — *Introduction à la méthode sociologique.* — Paris, Bloud et Gay, 1923. Vol. in-8. — N° 25.303.

Ouvrage de l'éminent sociologue mort l'an passé. Nous ne pouvons, en quelques lignes, analyser cette importante construction scientifique. Disons seulement que M. Bureau y demeure fidèle à la doctrine de l'École de la Science sociale qu'il avait toujours professée et aussi à sa foi spiritualiste. C'est ainsi qu'il rapporte à trois éléments : le lieu, le travail, la représentation de la vie (ensemble des croyances morales, religieuses ou philosophiques répandues dans le corps social) toute la formation des institutions et des pratiques d'un peuple (p. 135). C'est ainsi qu'à la fin du volume il convie à une alliance, sur le terrain de la science, « les enfants de l'esprit nouveau et les enfants de la tradition ». Les premiers verraient combien est insuffisante leur analyse du fait social dépouillée des éléments spirituels. Les seconds apercevraient — ce que, d'après M. Bureau, ils ignorent — que la société a besoin de renouvellement et de progrès.

Arundel Cotter. — *La corporation de l'Acier aux Etats-Unis* (traduit de l'Anglais par M. André Aude). — Vuibert, 1923. Un vol. in-8. — N° 25.195.

La corporation de l'Acier est tout simplement la plus colossale société industrielle de l'univers. Dirigée depuis sa fondation par un grand capitaine d'industrie (le juge Gary) elle possède un capital s'élevant actuellement au chiffre énorme d'un milliard et demi de dollars, soit environ 27 milliards de francs-papier ! Elle emploie 275.000 ouvriers qui, avec leur famille, suffiraient à peupler une grande ville. Elle produit plus de 16 millions de tonnes de produits métallurgiques finis. Le tonnage de sa flotte dépasse plusieurs fois celui qui transite par le canal de Suez : enfin son commerce d'exportation atteint 200 millions de dollars (3 milliards 600 millions de francs-papier). On voit quelle formidable puissance industrielle, commerciale, maritime, sociale, constitue une telle Compagnie. Quant aux réflexions que peut suggérer la création d'un tel pouvoir dans une démocratie, il appartiendra au lecteur de les dégager lui-même de l'étude surtout objective de M. Cotter.

Nel Ariès. — *L'Economie nouvelle et la Doctrine catholique* (Préface de G. Valois). — Un vol. in-12. Nouvelle librairie nationale, 1923. — N° 25.204.

Cet ouvrage est un exposé non des doctrines de l'école catholique sociale, mais des doctrines de l'Economie nouvelle (École de M. Georges Valois et des sociologues de l'Action française).

Les thèses principales de M. Ariès sont les suivantes :

1° Négation de la réalité économique de la lutte des classes. Ce conflit est purement idéologique et revient à une lutte de partis entre gens opposés d'opinion bien plus que par leurs intérêts. L'idée qui doit présider au groupement des hommes n'est pas la lutte des classes, mais l'idée de production. 2° La valeur procède non de l'offre et de la demande, mais de la somme d'efforts que les choses ont coûté (l'Ecole de l'Economie nouvelle se rencontre ici avec le marxisme). 3° On recommande le syndicalisme organisateur sur le terrain des intérêts professionnels communs. L'idée n'est pas nouvelle, mais on propose une méthode nouvelle de coordination des intérêts et de groupement corporatif. 4° Un pouvoir fort et tourné vers l'intérêt national (la monarchie) est nécessaire au fonctionnement de ce régime économique.

Goyau (Georges). — *Les origines religieuses du Canada.* — Paris, Grasset, 1924. Un vol. in-12.

La langue française et la religion catholique ont été, à n'en pas douter, les deux éléments primitifs de la société canadienne qui a conservé au nord de l'Amérique le dépôt de nos traditions nationales. M. Goyau qui excelle à peindre les sociétés religieuses (*L'Allemagne religieuse, Une ville-apôtre : Genève*, etc.) a entrepris cette fois de nous retracer l'historique de la colonisation religieuse et morale du Canada. C'est là une surprenante et merveilleuse histoire qui nous fait assister à des apostolats à peine croyables au milieu des plaines illimitées et, sauf pendant un rapide été, couvertes de neige, d'un pays alors inconnu dont les Indiens Peaux-rouges étaient les seuls habitants. Les missionnaires furent les premiers à pénétrer dans ces contrées inhospitalières et à y attirer quelques colons. Combien de ces pionniers moururent d'épuisement ou furent martyrisés par les Iroquois ! Mais tant d'efforts ne restèrent pas stériles et une nouvelle France modelée à l'image de l'ancienne naquit, grandit et demeure comme une preuve vivante de l'énergie de la vaillance, de la persévérance de ces héros, dont M. Goyau, en un récit documenté aux meilleures sources, nous redit les nobles efforts.

Lévy (Robert). — *Le Mécénat et l'organisation du crédit intellectuel.* — Presses Universitaires, Paris, un vol. in-8, 1924. — N° 25.574.

Comment étaient accordées autrefois les libéralités des Mécènes rois ou grands seigneurs ? Comment l'Etat essaie-t-il d'encourager maintenant les savants ? C'est ce qu'expose le livre de M. Lévy

qui traite une question actuelle et angoissante. Son étude montre bien les divers aspects du problème, mais on peut douter de l'efficacité du système qu'il propose : le crédit intellectuel qui serait bien faiblement garanti et que l'on ne sauverait peut-être pas du risque de favoritisme en le faisant organiser par des syndicats ou des associations littéraires.

Vermeil. — *La Constitution de Weimar.* — Librairie Istra, Strasbourg, un fort vol. in-8 1923. — N° 25.335.

Etude critique très documentée et très fouillée sur la Constitution de l'Allemagne. Les conclusions de ce grand travail sont à méditer. La Constitution de Weimar a affaibli l'Etat central du Reich, mais ce fut pour éluder le problème des réparations. « Pour passer outre au devoir de payer, l'Allemagne se décompose. Mais après cette décomposition spontanée comment ne pas voir le travail de recombinaison lente et sourde contre nous, l'effort en vue de la reconstruction et de la revanche future ? » Cet avertissement de l'un des maîtres les plus qualifiés de l'Université de Strasbourg doit nous mettre en garde contre certains mirages.

Ed. Joyant. — *Traité d'urbanisme.* — Eyrolles, Paris, deux forts vol. in-4, 1923. — N° 25.328.

Nous ne pouvons que signaler ce grand ouvrage où la question de l'urbanisme est traitée à fonds sous toutes ses faces : histoire, législation, problèmes techniques. De nombreux plans sont annexés à ce traité.

J.-L. Puech. — *La tradition socialiste en France et la Société des Nations.* — Paris, Garnier, 1921. Un vol. in-12. — N° 24.268.

L'auteur examine les idées des théoriciens socialistes français : Saint-Simon, Fournier, Pecqueur, Pierre Leroux, Proudhon, sur la paix internationale et la Société des Nations. Le volume est précédé d'une préface de M. Charles Gide où tout en conviant « même les morts » à se lever pour l'œuvre de la paix, l'éminent professeur ne semble pas nourrir beaucoup d'illusions sur l'influence pacificatrice d'un régime socialiste et ouvrier. « Pourquoi, écrit-il, le règne du travail serait-il celui de la Paix ? L'homme de métier est un militant et dans l'histoire le travail et la guerre ont été généralement associés ».

René Hubert. — *Les sciences sociales dans l'Encyclopédie.* — Un vol. in-8. Paris, Alcan, 1923. — N° 25.236.

L'auteur étudie les conceptions historiques des Encyclopédistes sur la tradition biblique, l'antiquité grecque et latine, les origines de la France et s'attache à montrer qu'en dépit de certaines erreurs, l'Encyclopédie a contribué au progrès des sciences sociales.

M. Eblé. — *Le développement juridique et social de la convention collective du travail.* — Paris, Editions Spes, 1924. Un vol. in-8. — N° 25.332.

Très utile étude juridique sur les conventions collectives du travail avant et après la loi du 25 mars 1919. Toutes les questions se référant à ces conventions sont passées en revue et étudiées avec clarté et compétence.

C. Bartuel, Rullière et Réal. — *Le travail à travers les âges, Nationalisation des mines.* — Un vol. in-12. Paris, Gaston Doin, 1924. — N° 25.330.

Après un historique succinct de l'organisation du travail dans l'antiquité, au Moyen Age et dans les temps modernes, les auteurs tracent un plan de nationalisation des mines qui, d'après eux, pourrait s'appliquer à toutes les industries. Comme dans le système élaboré déjà par le Conseil économique du travail, le Conseil central de gestion des mines nationalisées serait composé de délégués : 1° des groupements de producteurs ; 2° des groupements de consommateurs et d'usagers ; 3° de représentants de la collectivité.

Paul Pic. — *Syrie et Palestine, Mandats français et anglais dans le proche Orient.* — Un vol. in-12. Paris, Champion, 1924. Préface de M. le général Gouraud, Dessins originaux de M. G.-A. Pic. — N° 25.724.

Pourquoi la France s'est-elle établie en Syrie et l'Angleterre en Palestine ? Quelle est la nature du mandat attribué à ces deux puissances ? Quels droits leur confère et quelles obligations leur impose ce mandat ? Quel est l'avenir de notre établissement en Orient ? Telles sont les questions auxquelles répond le livre de M. le professeur Pic. L'auteur qui nous donne d'intéressants renseignements sur la situation économique et politique dans le Proche Orient constate, en passant, la faillite du Sionisme. Il conclut en recommandant la continuation de notre œuvre de collaboration amicale avec les populations syriennes.

Gleize. — *Les assurances sociales.* — Un vol. in-8. Paris, Alcan, 1924. — N° 25.437.

Etude succincte, mais claire et bien documentée sur les projets d'assurance sociale que M. Gleize critique à divers points de vue. L'équilibre financier du projet du gouvernement lui semble incertain et son application massive impossible. Quoiqu'il en soit, ce petit volume sera consulté avec fruit par ceux qui désirent trouver un bon exposé objectif de cette importante question. L'auteur donne aussi un aperçu des législations étrangères.

D^r Gustave Lebon. — *Le déséquilibre du monde.* — Un vol. in-12. Flammarion. — N° 25.329.

Alors que tant d'utopies, les unes généreuses, les autres purement malsaines, risquent de décevoir les peuples, il est réconfortant d'avoir à signaler une étude de philosophie sociale telle que celle-ci où le désir ardent du mieux social et moral ne masque pas les réalités et qui dénonce le danger d'un matérialisme uniquement orienté vers la jouissance. Tout en proclamant l'étroite interdépendance des nations, le docteur Lebon rappelle que la première préoccupation des hommes d'Etat français doit être de résoudre le problème de la sécurité et constatant que la « génération présente semble surtout soucieuse de profiter des heures brèves que la destinée accorde à tous les êtres », il l'invite à ne pas oublier que « quelles que soient les réalités poursuivies, leur sort dépendra des idées directrices dont elles subiront l'empreinte. C'est sur des idées que s'édifièrent toutes les grandes civilisations. Du choix de l'idéal qui mène un peuple dépend sa grandeur ou sa décadence ».

Prince d'Altora Colonna de Stigliano. — *A ceux qui cherchent la Vérité, A ceux qui voudraient croire.* — Plon. Un vol. in-8. — N° 25.456.

Ouvrage d'apologétique, dont l'auteur a tenu à appuyer son argumentation sur tout un faisceau d'éléments de preuves d'ordre divers dont la réunion implique un travail considérable et minutieux. Quel que soit le jugement porté sur les idées et les conclusions de l'auteur, on rendra hommage non seulement à l'effort scientifique qu'il a mis au service de ses convictions, mais à l'énergie et à l'habile dialectique avec lesquelles il les défend.